Docusign Envelope ID: A24885F1-B2EF-4D11-8AF6-54EC30F47E99

SARL ABCS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 330 000 EUROS

BP 60

87062 SAINT JUNIEN CEDEX

RCS LIMOGES B 400 473 864

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

DU 27 MAI 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le 27 Mai à 9h,

L'associé unique de la SARL ABCS, société à responsabilité limitée au capital de 330 000 € dont le siège social se situe à SAINT JUNIEN, s'est rendu au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les représentants de la SARL S.F.P.

Monsieur Franck BLEZIO préside la séance en qualité de gérant associé de la SARL SFP.

Le Président constate que l'ensemble des parts composant le capital social sont présentes et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de gestion de la gérance,
- le rapport spécial de la gérance,
- l'inventaire, les comptes annuels et les annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

DS SM Paraphe FB

Docusign Envelope ID: A24885F1-B2EF-4D11-8AF6-54EC30F47E99

Le Président déclare que tous les documents ont été adressés à l'associé unique et ses actionnaires et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la présente assemblée générale.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°) Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2024,
2°) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et affectation des résultats,
3°) Quitus à la gérance,
4°) Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion de la gérance et du rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, lesquels font apparaître un bénéfice de 285 371,38 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 285 371,38 € :

. Au compte report à nouveau pour 285 371,38 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DS SM Paraphe FB

Docusign Envelope ID: A24885F1-B2EF-4D11-8AF6-54EC30F47E99

TROISIEME RESOLUTION

Après affectation du résultat 2024, le montant du report à nouveau s'élève à 574 228 €.

L'assemblée décide d'effectuer une distribution de dividendes au profit de la société SFP pour un montant de 130 000 € cette année.

L'assemblée constate qu'après cette distribution, le poste « Report à nouveau » s'élève à 444 228 €.

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, l'assemblée avait procédé à une distribution de dividendes de 135 000 € en 2024, 22 000 € en 2023.

Conformément à l'article 158-3 et 200 septies du CGI, la loi de finances a supprimé l'avoir fiscal rattaché aux distributions de dividendes à compter du 1er janvier 2005.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance valide la convention entre la société et la société SFP ainsi que la convention avec la SCI BML visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9h15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui après lecture, a été signé par le gérant et les associés de la SARL S.F.P présents.

Pour la SARL SFP :

DocuSigned by:
Stéphane MIET
E02BFF8C6BA74C9...

Monsieur MIET

Signé par :
Franck BLEZIO
8E6B880B9DDF431...

Monsieur BLEZIO

DS SM

Paraphe FB

Docusign Envelope ID: A24885F1-B2EF-4D11-8AF6-54EC30F47E99

copie conforme à l'original

Signé par : Franck BLEZIO
8E6B880B9DDF431...

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : SARL ABCS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : ZI LE PAVILLON 87200 SAINT-JUNIEN — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 0 0 4 7 3 8 6 4 0 0 0 1 7 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2024

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
		Frais de développement*	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 703	AG 1 703	
		Fonds commercial (1)	AH	3 049	AI	3 049
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	121 847	AS 112 178	9 669
		Autres immobilisations corporelles	AT	148 906	AU 64 007	84 899
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	3 920	BI	3 920
		TOTAL (II)	BJ	279 425	BK 177 888	101 537
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	61 700	BM	61 700
		En cours de production de biens	BN	79 986	BO	79 986
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	244	BW	244
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 110 194	BY 189 455	920 739
		Autres créances (3)	BZ	50 955	CA	50 955
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	200 000	CE	200 000
		Disponibilités	CF	528 531	CG	528 531
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 087	CI	5 087
		TOTAL (III)	CJ	2 036 697	CK 189 455	1 847 242
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	2 316 122	1A 367 343	1 948 779

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP — (3) Part à plus d'1 an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: A24885F1-B2EF-4D11-8AF6-54EC30F47E99

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABCS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 330 000)	DA	330 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	33 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	288 856
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	285 371
	Subventions d'investissement	DJ	10 781
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	948 008
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	209 053
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	115 457
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	357 493
	Dettes fiscales et sociales	DY	199 314
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	23 233
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	96 221
	TOTAL (IV)	EC	1 000 771
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 948 779

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	879 257
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: A24885E1-B2EF-4D11-8AF6-54EC30F47E99

copie conforme à l'original

Signé par: France BLEZIO
8E6B880B9DDE431...

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL ABCS — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	3 443 088	FH	FI	3 443 088
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 443 088	FK	FL	3 443 088
	Production stockée *				FM	-15 980
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	7 826
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	
	Autres Produits (1) (11)				FQ	2 489
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	3 437 423
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	
	Variation de stocks (marchandises) *				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	962 430
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *				FV	25 000
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	1 494 653
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	21 370
	Salaires et traitements *				FY	363 114
	Charges sociales (10)				FZ	168 274
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (14)				GA	20 789
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	1 250
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	90
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	3 056 970
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	380 454
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	5 693
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	5 693
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	5 956
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	5 956
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-262
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	380 191

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: A24885F1-B2EF-4D11-8AF6-54EC30F47E99

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABCS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	94 820
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 443 117
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 157 745
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	285 371

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	31 663
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	500
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(9)	Dont transfert de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — Facultatives A6 — Obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

SARL ABCS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 330 000 EUROS

8 RUE ANTOINE LAURENT LAVOISIER
BP 60
87200 SAINT-JUNIEN

RCS LIMOGES B 400 473 864

RESOLUTION D'APPROBATION DES COMPTES DU 27 MAI 2025

PREMIERE DECISION

Il est proposé l'approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024, lesquels font apparaître un bénéfice de 285 371,38 €.

DEUXIEME RESOLUTION

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice de 285 371,38 euros de la manière suivante :

. Au compte report à nouveau pour 285 371,38 €

TROISIEME RESOLUTION

Il est proposé d'effectuer une distribution de dividendes au profit de la société SFP pour un montant de 130 000 € cette année.

QUATRIEME RESOLUTION

Il est proposé de valider la convention entre la société et la société SFP ainsi que la convention avec la SCI BML visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Pour la SARL SFP :

Monsieur MIET

Monsieur BLEZIO